

Assistive Devices Program
5700 Yonge Street, 7th Floor
Toronto ON M2M 4K5

www.health.gov.on.ca/adp

Programme d'appareils et
accessoires fonctionnels
5700, rue Yonge, 7ème étage
Toronto (ON) M2M 4K5

www.health.gov.on.ca/paaf

Telephone: 416-327-8804
Fax: 416-327-8192
Toll Free: 1-800-268-6021
T.T.Y.: 1-800-387-5559
T.T.Y.: 416-327-4282
Email: adp@ontario.ca

Téléphone 416-327-8804
Télécopieur: 416-327-8192
Sans frais: 1-800-268-6021
A.T.S.: 1-800-387-5559
A.T.S.: 416-327-4282
Courriel: adp@ontario.ca

Note de service

Destinataires : Vendeurs d'appareils et de fournitures respiratoires inscrits au PAAF

Expéditrice : Susan Picarello, directrice
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Date : le 18 décembre 2013

Objet : Nouvelles dates de mise en œuvre des modifications au financement des systèmes de ventilation en pression positive

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) est en train de réviser la date de mise en œuvre des modifications au financement des systèmes de ventilation en pression positive (PAP). Ces changements de financement ont été présentés dans le Mémoire du 13 novembre 2013 à tous les vendeurs d'appareils et de fournitures respiratoires inscrits au PAAF, intitulé "Modifications au financement des systèmes de ventilation en pression positive"

La date révisée de mise en œuvre est le 1 mars 2014.

À compter du 1 mars 2014, les nouveaux prix approuvés par le PAAF des systèmes de ventilation en pression positive seront les suivants :

1. le prix approuvé par le PAAF des systèmes CPAP sera de 860 \$;
2. le prix approuvé par le PAAF des systèmes APAP sera de 1020 \$;
3. le prix approuvé par le PAAF des systèmes BPAP sera de 1120 \$.

À compter du 1 mars 2014, le PAAF financera les systèmes de ventilation en pression positive en vertu du même modèle de financement. Par conséquent, le modèle de financement du système BPAP passera d'un modèle de contribution maximale à un modèle de prix fixe. Dans le cadre du modèle de prix fixe, le PAAF paie 75 % du prix approuvé par le PAAF et le client ou son agente ou agent paie la portion de 25 % qui reste. En vertu du modèle de prix fixe, le vendeur ne peut demander au client un prix supérieur au prix approuvé par le PAAF.

Si le client est bénéficiaire de l'aide sociale, le PAAF paiera la totalité du prix approuvé par le PAAF.

Ces modifications seront mises en œuvre par le PAAF le 1 mars 2014. Par conséquent, toute demande dont la date de livraison au client est le 1 mars 2014 ou une date ultérieure sera assujettie aux nouveaux prix et à la modification du modèle de financement.

Le PAAF **n'a pas** modifié les critères médicaux d'admissibilité concernant les systèmes de ventilation en pression positive (voir la section 335 du manuel des politiques et de l'administration R équipement et fournitures respiratoires R disponible en anglais seulement).

Le PAAF publiera des renseignements sur le site Web du PAAF, à <http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/adp/>. Les renseignements comprendront un document de questions et réponses.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Maureen Williams, coordonnatrice principale de programme. Vous pouvez joindre M^{me} Williams à maureen.williams@ontario.ca ou au 416 327-7368 ou 1 800 268-6021, poste 7-7368.

Original signé par:

Susan Picarello, directrice
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels